Carton 55

Correspondance scientifique de Daniel Cant.

1757, 1758, 1759

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Lues à l'acad. le 26e. may 1757.

~~[illegible]~~

à Mr. Sibille chirurgien, à Longpont, par Corbeil

n°. 18. ~~[illegible]~~

D'après le rapport de Mr. jard. Lettres pour la cure fondée par M. Louis en l'absence de M. Andouillé, en 1757, 58 et 59.

Je suis chargé, M. de vous remercier de la part de l'Ac. R. de Chir. de l'obs. que vous luy avés envoyée sur une operation cesarienne faitte à une fe. vivante. La necessité de cette operation etoit manifeste, mais vous n'avés pas suivi en la faisant, les regles de l'art. aucun auteur ne prescrit l'incision sur la ligne blanche, et la suture que vous avés pratiquée ne ressemble à aucune de celles qui sont decrites. à l'égard de l'incision de la vessie que vous vous etes encore obligé de faire, ~~par~~ à raison de la difficulté d'introduire l'algalie ~~dans la vessie~~ par l'urètre, on ne pense pas que cette difficulté soit insurmontable; ~~lorsqu'on~~ elle est connue, et devient nulle lorsqu'on prend la precaution de soulever la matrice, et de ~~mettre~~ mettre une situation avantageuse à la malade. on mettra aussi avec succès le doigt indicateur de la main gauche dans le vagin pour repousser le col de la vessie precipité sur l'urètre par le poids de la matrice. vous avés dans le pr. et le second volumes des mem. de l'acad. plusieurs exemples d'operations cesariennes avec lesquels vous pourrés comparer le cas que vous nous avés communiqué. et vous lirés avec fruit dans le 3e. volume qu'on vient de mettre au jour des raisons et des exemples contre la suture dans cette operation.

on n'a point porté de jugement sur l'instrument que vous proposés pour l'extraction de la tete de l'enfant restée seule dans la matrice; l'utilité de cette invention n'est point constatée par des faits de pratique. on ne voit pas comment vous auriés pu faire des experiences du cas dont il s'agit, sur les cadavres; il a paru de plus que les os du crane par leur grande solidité ne pourroient que tres difficilement resister à l'action de cet instrument.

je vous réitère M. les remerciemens de l'Academie sur le zele que vous luy témoignés, et elle vous prie de continuer à luy faire part des faits que la pratique pourra vous fournir. j'ay l'h. d'être.

18 may 1757

ACADÉMIE DE MÉDECINE

ARC 60 n° 197

à M. Henry chir. à auxerre

D'après le rapport de M. Levrat.

II

L'Acad. R. de chir. a examiné M. la machine qu'on luy a remise de votre part, et que vous envoyés preferable à toutes celles qui sont connues, pour la reduction des luxations, et pour contenir certaines fractures. Dans la perfection où l'on est que les machines, même les mieux imaginées, peuvent être tout aussi infidèles et aussi dangereuses que les autres moyens, lesquelles ne seront pas dirigées suivant les bons principes, l'Acad. a toujours exhorté ceux qui luy en ont presenté de nouvelles, a etudier à fond, la nature des luxations et des fractures, dans le traité des maladies des os de M. petit, qu'elle regarde comme un livre classique, et dans les ouvrages des grands praticiens anciens et modernes. c'est par les lumieres que fournit cette etude qu'on peut apprecier le merite des nouvelles productions en fait d'instruments. Pour les cas dont il s'agit, l'acad. fondera son jugement sur la nature, jusqu'à ce vous ayés reconnu par experience la bonté et la superiorité que vous luy envoyés ~~sur la pratique vous ont presenté des faits~~ sur les autres moyens admis par les bons auteurs. j'ay l'honneur d'être.

à M. delaffitte Dr. de M. Legr. chir de Roy à Lorras.

III

M. l'Acad. R. de chir. a vu les Eclaircissemens que vous luy avés addressés sur vos observations.

Dans celle du placenta retenu dans la matrice, il s'agit d'un abcès gangreneux que vous avés ouvert: c'est un fait de pratique fort interessant ~~ce~~ dont on fera usage, quoique la nature ait plus contribué que l'art à la guerison de la malade. Nous aurions souhaité, par rapport à vous, n'avoir trouvé aucune difference sur les circonstances de ce fait, dans votre premier expoté, et dans les Eclaircissemens. Par le premier ecrit, vous avés concerté un plan de traitement avec le chirurgien du lieu, et vous rendés compte des etats successifs de la plaie, comme si vous avés été instruit de l'evenement par

des observations suivies. Dans le second cas vous convenez que depuis le moment de l'opération, désespérant absolument de la malade vous n'en avez plus ouï parler. C'est par hasard qu'elle vous a reconnu quelque ~~temps~~ après, vous fites si étrangement surpris de la quelle se disoit la femme que vous aviez opérée, que vous ne voulûtes pas l'en croire sur sa parole. elle vous montra la cicatrice et appella ~~les~~ les témoins qui avoient assisté à l'opération.

L'académie n'adopte point dans le rapport ~~de~~ la crainte des tumeurs scrophuleuses, la possibilité de l'exfoliation des portions de côtes ou de la clavicule, rejetées par l'expectoration. Les principales qualités d'une observation sont l'exactitude et la vérité, et vous conviendrés que la voye qui désigne pour la sortie de ces portions osseuses n'est pas naturelle. Je suis très part.

Lues à l'Acad. le 23e. juin.

à Mr. Lartaut Mr. en chirurgie
et greffier de Mr. le pr. chir. à Poitiers
en Thermor Cfrée

IV

L'obs. que vous avés envoyée, M. à l'Acad. Royale de chir. sur une tumeur à l'intestin colon, trouvée à l'ouverture du corps d'une femme, a été lue dans une de nos séances. La compagnie me charge de vous faire des remerciemens sur votre attention à lui communiquer les faits qui vous paroissent dignes de remarque. j'ai l'h. d'être tout parfaitement

---

à Mr. Bocquet Mr. en chir. à Arcuale
en normandie? au rapport de Mr. Soueque.

V

j'ai l'honneur, Mons. de vous rendre compte des trois observations que vous avés communiquées à l'Ac. R. de chir. il s'agit dans la pre. d'une plaie circulaire ~~[illegible]~~ ecrasée faite aux tégumens du crane par une chute sur l'ouverture d'un puit d'aisance, vous avés bien saisi l'indication de la réunion, mais il n'est pas possible d'approuver

les 7 points de suture que vous avez faites pour contenir sur le crâne les parties qui en avoient été detachées. de petites bandes d'emplâtre suffisent pour remplir cette intention. ~~Le~~ le premier volume des mem. de l'acad. de chir. ~~vous présente~~ contient ~~des~~ à l'article du trepan dans les cas douteux, des observations de cit. malaval qui ~~pouvoient~~ ~~vous~~ sers de guides dans la ~~conduite à tenir dans un cas~~ traitement de semblables plaies ou abrége certainement ~~la~~ ~~l'opération~~ de la suture dans la réunion des plaies, comme vous le verrés dans le 3e. volume de l'académie qui vient d'être mis au jour; mais il y a longtemps que cette operation est proscrite pour les plaies des tégumens du crane, et votre observ. ne pourroit servir qu'à confirmer le danger de la pratique contraire. ~~Les~~ points de suture ont attiré le grand gonflement qui vous a obligé d'en les couper ~~en partie~~ le 4e. jour. ils étoient aussi étrangers à l'art qu'à la nature.

La seconde observation présente une cure dont l'histoire ~~peut~~ peut être conservée avec ~~beaucoup~~ d'autres de même nature. vous pouvés voir ch. dans le 4e. vol. des mem. de l'Acad. que je vous y ai déjà indiqué un grand nombre d'obs. sur les plaies de tête, et ~~où~~ où il est manifeste que le danger vient plus de l'ébranlement et de la secousse que le cerveau souffre, que des dégâts des parties contenantes, dépendans qui rendent la commotion du cerveau d'autant moindre qu'ils sont plus considérables. quelle raison avés vous de désespérer du blessé, qui n'avoit pas perdu connoissance, qui étoit revenu chez lui, fort à la distance de plus de 100 pas, et en qui l'accident avoit fait tout ce que l'art auroit prescrit dans une plaie fracture ~~simple~~ du crane ~~compliquée~~ avec les symptômes les plus menaçans: car suivant votre récit l'incision cruciale et it très exactement faite, le trou du crane imitoit aussi bien celui qu'on fait dans la couronne de trepan. il ne s'agissoit donc que d'ôter les esquilles, et de panser la dure mere et le cerveau suivant les regles de l'art, regles trop peu connues avant les excellentes observations ~~qu'on lit~~ du fr. ch. de la pegnoire et que vous avés lues sans doute dans le même 4e. volume des mem. de l'acad.

à l'aide des plaies du cerveau. vous avés eu la satisfaction de faire une très belle cure, et l'approbation de l'Academie seroit complette si elle pouvoit se representer les motifs qui vous ont porté à retrancher les 4 angles de ~~l'image~~ la plaie. la facilité des personnes n'est point une raison suffisante. l'on doit toujours tendre à la conservation des parties, ~~autant qu'il~~ et ne se determiner à detruire que par une necessité indispensable.

Dans la 3e observation sur une pierre d'un volume assez considerable engagée depuis longtemps dans le col de la vessie d'une femme, il semble qu'un debridement fait avec la pointe d'un bistoury à l'un ou à l'autre coté de l'urette, comme cela a été prescrit par de bons auteurs, auroit facilité l'extraction de cette pierre. l'opération a été laborieuse et a duré un demi quart d'heure. l'epargne du temps auroit diminué votre peine et les douleurs de la malade. le cas ne merite pas moins d'être recueilli par rapport au parfait rétablissement du repos du col de la vessie, au bout de quelques jours; c'est la circonstance qui est la plus digne de remarque dans ce fait.

j'ay l'honneur d'être.

à Mr. de villiers, greffier de l'ecrit et premier chirurgien du Roy au mans.

Lues le 14. juillet

VI

Lorsque l'academie Royale de chirurgie, Monsieur, vous a accordé des lettres de correspondance, vous avés contracté avec elle l'engagement honorable de luy faire part de vos decouvertes et de vos observations. par une conduite contraire à cet engagement vous avés communiqué au recueil periodique d'observations de medecine la relation succincte de l'ouverture du corps d'un homme mort de retention d'urine, en qui vous avés trouvé quatre uretères. l'academie ne peut empêcher aucun de ses membres de donner les observations particulieres aux journaux, mais elle desireroit qu'on

s'abstient dans ce cas de prendre la qualité par laquelle on luy appartient. Elle auroit même le droit de l'exiger, aux termes de l'article 48 du Reglement donné par le Roy en 1751, ce qui est imprimé dans l'histoire, à la tête du second volume de nos Memoires. cet article est conçu ainsi ~~en ces termes~~ ... Aucun Academicien ne pourra prendre cette qualité dans les ouvrages qui n'auront pas été approuvés par l'Academie; ceux qui contreviendront au present article seront exclus de plein droit de l'Academie. Jugés, monsieur, si l'ordonnance est si severe contre les propres membres de l'academie, sans considerer le merite de l'ouvrage, de ce qu'elle pourroit contre ceux qui ne luy sont pas attachés par des liens aussi etroits. on souhaiteroit cette soustraction de qualité, à titre de bienseance, lorsqu'on publie des choses qui ne sont pas d'une grande valeur. votre observation est un fait anatomique tres simple. vous avés vu quatre ureteres, parcequ'ils s'y sont trouvés. cela ne suppose ni capacité, ni vues, ni esprit de recherches; et cela ne vous a donné bien ~~à~~ datives aucune consequence utile. La reflexion par laquelle vous terminés l'expose de ce fait, toute courte qu'elle est, a pour manquer de justesse. ce qui devoit sauver le malade, concourt dites vous, à sa mort. mais ce qui devoit sauver le malade, c'étoient les 4 ureteres qui presentoient plus de debouchés à l'urine qu'on n'en a ordinairement; et ce ne sont pas ces quatre ureteres qui ont concouru à sa mort; ce sont les pierres qui bouchoient ces canaux, en sorte que le malade seroit mort bien plutôt s'il n'avoit eu que deux ureteres. voilà, monsieur, ce que l'Academie me charge de vous mander. je serois bien plus satisfait d'avoir quelque chose d'agreable à vous dire de la part de cette compagnie que mon particulier. je suis avec beaucoup de tendresse et de respect

Monsieur votre tres humble.

à M. Delaffite à Tartas.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les raisons que vous donnez pour justifier l'opinion où vous êtes sur la luxation de la clavicule en dehors par la voie de la pectoralis, répondent à des observations faites aux cornes gauches antérieures, et ne font chercher des explications que pour les chiffres possibles, et la marche que vous croyez avoir été tenue par la nature dans les cas dont il s'agit, ne nous paraît pas de cette clarté. à l'égard de vos deux observations, le rapport qui a été fait sur la première, regarde l'opération de la torsion des artères vaines comme un secours très dangereux. L'Académie a des observations qui attestent les suites funestes que a eues l'ouverture de ces artères; vous êtes heureux d'en avoir arrêté le sang avec l'aiguille de faucille; et en ce cas particulier ne faisant pas pour observer confiance. l'opération de la bronchotomie a des avantages très réels pour qu'on puisse lui préférer la saignée des artères vaines comme vous voudriez l'établir. dans le feu de observations sur les propriétés de l'agaric, on vous qu'il a arrêté le sang, mais c'est la nature qui a opéré le vertige. l'agaric a été vulnéraire, incarnatif et détersif comme l'avant été de la charpie sèche en laquelle personne n'a songé. la faculté vulnéraire incarnative et détersive dans le sens étroit, c'est à dire comme agent des vertus médicamenteuses telles que vous les supposez dans l'agaric. L'Académie me charge de vous témoigner qu'elle recevra toujours avec plaisir vos réflexions sur les faits que vous voudrez bien lui communiquer. je suis en mon particulier avec une parfaite estime, etc.

Lues le 21 janvier 1757

à M. Mourche chir. major du Regt de Lenoncourt, Cavalerie

au rapport de M. Bry

Les deux observations, M. que vous avés communiquées à l'Ac. R. de Ch. y ont été lues. Elle adopte vos réflexions sur la plaie de tête, vous avés perdu le malade, parceque dans la fausse opinion qu'il faut que des accidens determinent à l'opération du trepan, on l'a fait trop tard: vous en convenés. je suis persuadé qu'en comparant votre observation avec celles d'après lesquelles on a établi des principes sur le trepan dans les cas douteux, et qui forme le sujet d'une savante dissertation dans le premier volume des memoires de l'Acad. vous trouveriés à l'enrichir de consequences plus eleveés qui donneroient un nouveau prix à ce fait de pratique. dans celui où vous faites mention d'une chute des ongles par desseichement à l'occasion d'un vieux vernicu, il n'y avoit point d'autre conduite qu'à - peu tenir methodiquement: vous avés detruit la cause par les frictions mercurielles, et vous avés donné des soins suivis pour corriger le vice local. l'Academie vous remercie, M. de votre attention. elle vous prie de continuer de lui faire part des faits interessans - que la pratique vous presentera. je suis &c.

à M. Dubois chir. en chef à Troyes rue des filles

au Rapp. de M. Lenoir

on a examiné, M. dans l'acad. M. de chir. l'insecte que vous lui avés envoyé. plusieurs auteurs font mention de ces sortes d'animaux - qu'on leur a dit être sortis par la verge. nous ne connoissons cependant aucun exemple authentique d'un pareil fait. on ne doit pas nier le gonflement la possibilité. le cas dont vous vous avés fait part exige que par de nouvelles attentions on cherche à s'assurer

bien positivement si ces insectes sortent de la vessie par l'urètre, celuy qui vous dit en avoir trouvé plusieurs fois au bout de la verge convient qu'il n'a jamais pris garde qu'à cette seule circonstance et lors ne la révoque point en doute ; mais suffit elle pour ne pas douter de la formation de cet insecte dans la vessie lorsqu'il a été trouvé vivant, quelque fois mort et desséché : jamais il n'y a eu ~~de~~ balancement à cette occasion. il seroit assés probable qu'ils eussent été pris aux lieux d'aisance, d'autant plus que les vers que vous nous avés envoyés est de ceux qui vivent en dépositaire leur dans les latrines et autres endroits malpropres, par les urines ou les matières fécales. les naturalistes en ont donné la description. si vous avés occasion et de faire de nouvelles recherches sur cet objet, l'Acad. vous saura gré de l'attention que vous avés à les luy communiquer. je suis &c.

Lu le 28 juillet 1757

à M. Ballanger chir. à Fouras-Bordeaux
au rapport de M. Sorbet

L'obs. que vous avés envoyée, M. à l'Acad. R. de chir. nous présente une hernie avec gangrène où l'intestin n'étoit que g. mor. c'est la raison pour laquelle le malade n'a vomi ni rejeté d'alles à l'agille. la totalité du cylindre intestinal dans la portion herniaire n'aura pas été étranglée, le passage des matières alimentaires n'a point été interrompu ; en effet l'interruption parfaite qui produit les symptômes ordinaires des hernies avec étranglement ~~ce qui~~ n'a point lieu dans cette ob. vous êtes invité, M. à lire dans le 3e volume des mem. de l'Acad. qui paroît depuis peu, celuy qui traite des hernies avec gangrène : votre observation est relative à la grande division qu'on y fait de ces sortes de cas. vous verrés par la comparaison ~~que~~ de ce fait avec ceux qui y sont exposés, s'il

pour servir à restreindre ou à étendre les préceptes que on a établis, ou donner de nouvelles vues propres à perfectionner un point de chirurgie aussi important. j'ai l'h. d'être S. p. [illegible]

Lues le 11. août 1757.

à M. Chevallier chirurgien major de vaisseau
près les ventôses à Rochefort.
au Rapport de M. Busnel ... non suivi.

M. de la marinière a renvoyé, M. à l'acad. R. de chir. la lettre que vous luy avés escritte au commencement de cette année. Vous y faites mention d'une fracture au crane d'un enfant, pour laquelle vous avés appliqué trois couronnes de trepan. ce fait est peut etre tres interessant, mais le deffaut de detail ne permet pas à l'academie d'en porter son jugement. il seroit à propos M. de vous rappeller toutes les circonstances qui ont accompagné cette blessure, de parler de la nature et de la durée des accidens, s'il y en a eu, des secours que vous avés administrés, en quoi ont consisté l'application du trepan et la guerison du blessé; des raisons qui vous ont determiné à appliquer trois couronnes de trepan, et des motifs qui vous ont porté à les placer aux distances marquées par la figure jointe à votre lettre. vous sentés M. que toutes ces remarques sont capables de donner du prix à votre observation. L'Academie vous exhorte à consulter le premier volume de ses memoires. vous y trouverés des dissertations sur le trepan dans les cas douteux, sur la multiplicité de trepans, sur les exfoliations du crane: il y a dans

ces memoires plusieurs observations qui pourront vous servir de modele : elles vous indiqueront à quel point de perfection vous pouvés porter, par un travail reffléchi, l'exposé de fait de pratique, que nous attendons de votre emulation. j'ai l'honneur d'être tres perf. en.

à Cn. Roy chir. à Nemours au Rapport de cn. Vandée

on a trouvé, cn. dans les papiers de feu cn. Brossuel qui etoit chargé des correspondance de l'acad. R. de chir. en 1751 une lettre dans laquelle vous expliquiés l'operation que vous avés faitte à une jeune fille de 20 ans qui avoit deux tumeurs Lymphatiques par l'epine aux regions dorsale et Lombaire. l'Acad. ~~vous charge de vous remercier de votre attention~~ vous prie de continuer à luy faire des faits de pratique qui vous paroitront meriter quelque attention. je suis tres perf. cn. votre.

à Cn. Wolpreche chir. maj. du Regt de Waldeck. à namur. au rapport de cn. Cadran

cn. on examiné dans l'acad. Royale de chirurgie la relation que vous luy a communiquée de votre part, sur la maladie et l'ouverture du crane d'un homme, mort à la suitte d'une carie avec exostose fongueuse à l'occipital. les progrès de cette facheuse maladie ne laissoient plus aucune ressource lorsque le malade fut confié à vos soins. ~~jugeant~~ la deposition ~~du malade~~ devoit oter ~~toute suspicion~~ le vice venerien, m. petit parle dans son traité des maladies des os, des exostoses Cancereuses qui empirent par le traitement qui seroit convenable aux venerieuses. c'est ce qui est arrivé dans

le cas que vous rapportez. L'Académie me charge, M., de vous faire ses remerciments, sur l'attention que vous avez eue de lui faire part ~~[illegible]~~ ~~quelle fera~~ des découvertes et des observations que de ce fait, elle recevra toujours avec distinction vos vous voudrez lui communiquer. j'ai l'honneur d'être avec toutes — Destinée en la considération possibles, M., votre tres h. et ob.

Lues le 15 7bre

à M. Rochard, correspondant chir. maj. de Belle-isle-en-mer.

L'Académie Royale de chir. vous a déja témoigné, M., son mécontentement pour avoir manqué aux engagemens que vous prescrit le titre de correspondant qu'elle vous a accordé. ~~[illegible]~~ Elle a ~~eu~~ lieu d'être surprise de la façon avec laquelle vous avez fait insérer un ~~observation~~ fait de pratique dans le recueil périodique d'observations de médecine, qui en prend le tp. de ~~[illegible]~~. L'Académie est compromise dans le préambule de M. Baratte votre confrère; quoique ~~vous~~ vous vous prétendez vous mettre à couvert de ~~tout~~ reproche en le priant d'envoyer le fait à l'auteur du journal, cette tournure a ~~[illegible]~~ pour de vous justifier, elle vous rend plus répréhensible pour maladresse; voilà ce que je suis chargé de vous mander.

~~[illegible]~~ ne voyez vous pas, Monsieur, que le parti que vous prenez de ~~faire insérer~~ publier vos observations dans les journaux peut être regardé comme une renonciation expresse à la qualité de correspondant que vous avez ambitionnée. ~~je ne doute point que~~ l'Académie ~~[illegible]~~ sera obligée de faire quelque exemple qui engage ses correspondans à se conduire d'une manière plus conforme à leurs obligations. on conoit à peine comment ils préferent la mention qu'on fait d'eux dans ~~un journal~~ des feuilles fugitives, à l'honneur plus solide de fournir des matériaux pour les mémoires qui établissent des points de doctrine, et qui leur ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ des monumens durables ~~[illegible]~~ des volumes de l'Académie ~~[illegible]~~ du progrès de l'art.

je suis avec un tres grand attachement.

à M. Bodier chir. major du Regt
de la marche prince, au rapport de M. Pibrac

Le commissaire que l'Acad. R. de chir. a nommé, M.
sur l'examen de votre observation ~~le~~ en pense totalement
comme, et vient, a discuté les raisons et les exemples qui
paraissent pouvoir établir la probabilité de la reussite que
vous annoncés. Le fait est de nature à trouver des
incredules; c'est pourquoy l'Academie vous exhorte à le
faire certifier d'une maniere non equivoque, afin qu'il ne
puisse rester aucun doute sur les ressources merveilleuses de
la nature dans des cas de cette espece. J'ai l'honneur d'être.

à M. Ferrand M. en chir. à Narbonne.
au rapport de M. Le Lauvier.

L'obs. que vous avés envoyée M. à l'Acad. R. de chirurgie
sur differentes fistules à la poitrine, entretenues par la carie de
sternum, a paru meriter beaucoup d'attention. Les soins
que vous avés donnés au malade l'ont tiré du plus grand
danger; ~~en tirant parti de ce~~ c'est un fait interessant, qui presente
une maladie des plus graves, et la grande efficacité des secours de
l'art, entre les mains d'un chirurgien ~~sûr et~~ experimenté; on doit
~~en~~ la necessité de ne pas abandonner les malades ~~pour~~ ~~il semble~~ ~~qu'on peut~~
~~faire~~ ~~aider la nature~~ dans les cas ~~pour~~ les plus epineux, et
esperer contre toute ~~lueur~~ d'esperance. Je suis très parfaitement

à M. Durand chir. major, à Arras
au Rapport de M. Delaffitte

On a lu M. les 4 obs. que vous avés communiquées
à l'Acad. R. de chir. Toutes les circonstances de la premiere

nous fait croire que le malade à qui vous avez tiré 480 pierres urinaires par une incision au pli de l'aine, était attaqué d'une hernie de vessie. examinez, m. les détails du fait, sur ce principe; comparez cette observation avec celle que m. Verdier a employée dans son mémoire sur les hernies de la vessie, que vous lirez à la tête du second volume des mémoires de l'académie: cet examen éclaircira beaucoup de difficultés; vous en verrez naître une nouvelle étiologie qui donnera de la valeur à cette observation, et rendra plus recommandable le recueil des secours si utiles, que vous avez donnés au malade.

(l'auteur a déjà sans connaît dans de cas)

La seconde obs. rapporte les procédés méthodiques que vous avez suivis avec succès dans une amputation de cuisse. Comme cette méthode se trouve décrite dans les bons ouvrages qui ont traité de cette matière, on ne peut que vous louer de la bonne conduite que vous avez tenue en praticien éclairé par les meilleurs principes: mais ce fait n'a pas paru de nature à être inséré dans les mem. de l'Acad. parce qu'il ne présente en effet aucune ~~vu~~ vues nouvelles.

L'académicien qui a été chargé du rapport de vos observations, n'a pas trouvé dans la 3e. où vous parlez d'une hernie avec des adhérences que la suppuration a détruites successivement en huit jours, après l'opération, ~~qu'il y a~~ il n'a pas dû y trouvé dans l'exposé de ce fait des raisons suffisantes pour autoriser la castration que vous avez pratiquée. ~~La diminution du~~ Le petit volume du testicule, et la disposition grêle du cordon, étoient peut être naturellement ainsi de ce côté; ce pouvoit être aussi l'effet de la compression des vaisseaux par la hernie inguinale; et dans ce cas ces parties conservées auroient pu

par la suite, fut rétabli dans un meilleur état.

à l'égard de la 4e obs. qui a pour objet un abcès gangreneux produit par l'inondation de l'urine dans le tissu cellulaire du périnée, des bourses &c. il est facile de juger que vous aviez du d'abord attaquer directement le canal de l'urètre vers le col de la vessie, pour procurer une issue libre à l'urine. vous avez été obligé de le faire le second jour, avec peine; mais on lit avec peine que la veille vous aviez fait une opération infructueuse, puisqu'elle n'allait point au but principal que vous deviez vous proposer. vous faites une incision de droite et de gauche depuis les bourses jusqu'à la base du scrotum, vous ouvrîtes ensuite depuis la base du scrotum jusqu'à la marge de l'anus; vous fendîtes le rectum avec des ciseaux; vous faites un grand nombre de scarifications à la verge et au scrotum, et malgré ce delabrement affreux, il fallut ouvrir l'urètre le lendemain pour vuider la vessie qui contenoit une grande quantité d'urine; vous avez donc manqué le premier pas le point essentiel de l'opération requise en pareil cas.

Daignez vous le peine, etc, de consulter ~~ci-dessus~~ la nouvelle doctrine que l'acad. de chir. a adoptée sur cette matière dans le 3e volume de ses mémoires, à la fin d'une dissertation qui traite des pierres urinaires hors des voies naturelles de l'urine. il est fort heureux que votre malade ait été tiré d'affaire, ~~au lieu~~ inconvénient près d'une fistule au périnée*; accident que nous ne regardons cependant pas comme inévitable; quoique cette opération vous ait fait une grande réputation dans ~~votre~~ la province vous jugés bien, par les raisons susdites, que l'Académie ne peut faire aucun usage. j'ai l'honneur d'être &c.

* le malade est un prêtre âgé de 48 ans et l'observateur remarque qu'il a d'érection et éjaculation comme avant sa incommodité.

M. de la Haye à Rochefort, au Rapport de M. Louis.

M. L'Academie Royale de chirurgie a trouvé dans le memoire que vous luy avés addressé sur les amputations des preuves de votre habileté et de votre intelligence. Les principes que vous adoptés sont parfaitement conformes à la saine doctrine à l'egard du bandage que vous proposés, il a paru fort d'après ~~que~~ ~~de~~ celui que M. petit imagina ~~si~~ heureusement dans un cas de la plus grande importance, et qui vous trouvés decrit dans les memoires de l'acad. Royale des sciences année 1731.

j'ay l'honneur d'être

Lu le 22 glre

à M. de la vie Mr. ch. ch. et m. chir. en second Royal d'anatomie à Rennes. au rapport de M. Ledran.

je suis chargé, M. ~~de la part de~~ par l'Acad. R. de chir. de vous faire ~~de remarquer~~ part de son jugement sur les obs. que vous luy avés addressés. elle a admis celle qui a pour objet un Emphysème par une cause ~~contre~~ particuliere. l'epay sur un fondant de la pierre dans la vessie luy a paru meriter toute son attention. Luy a fait et repeté votre experience en mettant des pierres urinaires de differente nature dans le suc de citron au bain marie, sans quelles aient eprouvé aucun changement. elles ont conservé le meme poids et la meme consistance. une seule pierre cretacée, a été amollie ~~par le suc de citron~~ mais l'eau de riviere a produit le meme effet que le suc de citron. la pierre que vous avés fait fondre, et celle du malade à qui vous avés fait des injections dans la vessie, etoient probablement des pierres molles et friables, dont les molecules etoient susceptibles d'être très facilement desunies.

j'ay l'honneur d'être.

à M. Panetier chir. en chef à Châtellerault
— M. Delamalle rapporteur.

Les observations que vous avez envoyées, M. à l'Acad. Royale de chir. y ont été lues. On souhaiterait un détail plus circonstancié de la mise de la plaie à l'avant bras où le radius a été coupé entièrement, et le cubitus en partie. vous avez décrit assez imparfaitement votre premier appareil; et pour tout renseignement sur ce cas, on pouvait juger par vos expressions qu'à ~~cette~~ la plaie a été guérie en huit à dix jours.

La seconde observation montre un phénomène si surprenant dans la réunion du doigt annulaire absolument séparé, que vous êtes prié, M. de faire attester ce fait de la manière la plus précise et la plus authentique; cette pièce justificative servira à la conviction du grand nombre d'incrédules qui vous trouveront sans cette précaution essentielle.

On doute au surplus vos vues sur la préférence que méritent le bandage et la fixation de la partie, sur les futures dans les cas où ce dernier moyen n'est pas indispensable. ~~Ces~~ ces cas sont plus communs qu'on ne la croit généralement, vous pouvez voir dans le troisième tome de l'Académie, un mémoire sur cette matière par lequel ~~qui~~ vous ~~fera~~ connaîtrez que vos idées sont parfaitement conformes à en esprit à la ~~mal~~ doctrine que nous enseignons.

je suis très parfaitement

Le 13e. 8bre.

à M. Maisonfort chir. maj. de l'hopital militaire à Tournay, au rapp. de M. Pipelet.

M. L'Abb. que vous avez communiquée à l'Acad. R. de chir. sur une vomique du foie qui s'est fait jour par les poumons et qui a été soigneusement en partie par l'expectoration, n'est pas sans exemple : on en lit de semblables

dans les auteurs de chirurgie: ce fait a paru néanmoins ~~fait~~ intéressant, par l'épaisseur des détails, et il pourra trouver place dans le recueil des mem. de l'Académie. c'est le jugement qu'on en a porté, et dont j'ai l'honneur de vous faire part. je suis ~~avec~~ très parfaitement. M.

à M. Desparts chir. à Condom près Condeillan
Bas armagnac diocèse d'Auch. au Rapp. de M. Ruffel. 1.

---

on a examiné, M. l'obs. que vous avez envoyé à l'acad. R. de chir. sur un abcès ~~qu'il a formé~~ dans le bassin, ~~au-dessus~~ ~~entre~~ ~~avant le~~ dont le foyer s'étoit entre le muscle iliaque et le péritoine, dans le tissu cellulaire. la description des symptômes qui ont précédé la formation de cet abcès, et les signes rationels sur lesquels vous vous êtes déterminé à ouvrir au-dessus de la crête de l'os des iles, marquent votre attention à observer, et votre discernement, vous avés prévenu par une opération hardie la dilatation qui auroit pu faire enfin prononcer la tumeur à ~~au-dessus~~ la partie supérieure de la cuisse, au-dessus du ligament de fallope. ~~mais~~ mais comme vous le remarqués sagement, les malades sont ordinairement dans un état désespéré ~~lorsque~~ lorsque les choses en viennent là. je suis chargé de la part de l'acad. de vous remercier de votre zèle, et de vous prier ~~de continuer~~ de ~~nous~~ ~~faire~~ communiquer ~~les faits~~ ~~des~~ les faits de pratique qui vous paroîtront mériter quelque attention. je suis très parfaitement etc.

20e 8bre

à M. Bouvier à St Méard de garson en périgord, par Ste Foy sur dordogne au rapport de M. comte 8e.

L'Ac. R. de chir. a reçu M. l'obs. que vous lui avés communiquée sur une hernie inguinale guérie par vos soins, après l'application d'une pierre à cautère qui a ouvert aux matières stercorales une issue dans le pli de l'aine. Le succès ~~que vous avés eu~~ ne peut pas servir

à faire un precepte de la conduitte que vous avés tenuë; vous bornés l'usage de votre observation a faire connoitre les ressources de la nature, et les effets surprenans qu'elle produits. tous le monde convient de cette verité; mais on sait aussi que l'art les favorise et les determine fort souvent. c'est ce que vous trouverés merveilleusement bien demontré par la lecture des memoires de l'Acad. R. de chir. sur les sujets même que vous avés traité. j'ay l'h. d'être.

à m. delabarre à poitiers. au rapport de m. masquelier.

La commissaire chargé, m. de l'examen de votre obs. après la lecture qui en a été faite à l'acad. Royale de chir. a donné son rapport, dans lequel il descute par des reflexions qu'on a trouvé judicieuses, plusieurs circonstances du fait que vous exposés. vous avés très bien fait d'ouvrir la tumeur en grand; il semble que vous auriés pu profiter de l'avantage que cela vous donnoit pour decouvrir par une recherche attentive, le point de l'os d'où les esquilles se sont separées: alors vous auriés donné des soins particuliers à l'os, où il y a probablement des chairs fongueuses, dont l'exudation purulente a une fistule. l'os ne regarde pas en effet de la cure comme parfaitte, et l'espece de cautere que vous dites avoir laissé, paroit l'orifice d'un sinus fistuleux entretenu par un reste de carie. l'on ne voit pas sur quel fondement vous avés cru que la playe vu restait carcinomateuse. il n'y a rien dans votre recit qui annonce un tel caractere dans la maladie. vous parlés aussi des remedes interieurs prescrits, après l'ouverture de la tumeur, et nommément d'opiumes convenables. si vous avés quelque confiance à des

approfondies contre la caire, vous nous feriez plaisir de nous en communiquer la formule; ainsi que les calculs ingenieux que vous jugerés à propos de donner sur les observations que j'ay l'honneur de vous faire de la part de l'Academie je suis tres parf.

à M. Chauvalon Pt. de m. le pr. chir
à Lezanne, au rapport de m. Gué 2e.

M. Morand a presenté à l'acad. R. de chir. la piece anatomique que vous luy avés envoyée avec la veritable description que vous en avés faitte. L'on a jugé que la tumeur etoit un ovaire: vous trouverés dans le second volume des memoires de l'acad. plusieurs observations sur cette maladie. Je suis chargé de la part de la compagnie, de vous remercier, Monsieur de votre attention à luy ~~faire part de~~ communiquer ce que vous envoyés interessant. elle recevra toujours avec distinction le fruit de vos remarques et de vos observations. J'ay l'h. d'être tres parfaitement

---

Premier decembre

à M. Ferrier cr. en chir. à pau en Bearn.
au rapport de M. Forbier. 1.

L'Acad. R. de chir. me charge m. de vous remercier des marques d'emulation que vous luy donnés par l'envoy de vos observations. celles qui concernent la retention d'urine donnent des preuves de la solidité de vos principes et de votre zele pour le soulagement des hommes: mais elles n'ont pas presenté aucune circonstance relative aux progrés de l'art, qui est l'objet essentiel de l'Academie, comme vous pouvés le voir par les ouvrages qu'elle a publiés jusqu'icy. on a porté le meme jugement sur ce que vous dites des hemorrhagies du nez.

votre obs. sur l'hydropisie de poitrine pourra entrer par extrait dans un travail methodique sur cette facheuse maladie. il est bien heureux que vous aiés été trompé dans les vues que vous aviés de faire le malade par une operation que l'experience a montré pouvoir etre salutaire. J'ay l'h. d'être

à M. Vaconsain à Abbeville
au rapport de M. Gibrac

M. je suis chargé par l'Acad. R. de chir. de vous faire part de jugement qu'elle a porté sur les dernières obs. que vous lui avés communiquées. Dans la 1re, il a paru que la facilité avec laquelle l'urine de la jeune a coulé aux remèdes qui ont été administrés, qui prouvoit doutes qu'il fut véritablement convulsif. L'a pelvien observatrice dans vous vous êtes servi dans ce cas et dans le suivant, a empêché la salive de passer par le trou de la gorge. Le bandage qui soutenoit les pieds aurait probablement suffi pour cet effet.

L'obs. seule coup de feu seroit fort intéressante s'il étoit possible de donner l'histoire de toutes les apparitions qu'on éprouve dans l'exercice de la chirurgie de la part des personnes qui y attendent le moins; l'extrait de cette observation pourra être utile. vous êtes prié M. de nous apprendre la terminaison de la cure; et comme dans le récit des différens conseils, vous avés oublié de donner le resultat de l'avis de M. Gibrac, il vous prie d'adresser la consultation en original à M. Morand.

De 4e obs. ~~explique~~ traité par un exemple, la nécessité très connue d'ôter les corps étrangers dont la présence empêche la guérison des plaies et les rend dangereuses; de 5e enfin fait voir le bon effet de l'écarlatine pour tuer les insectes; cela n'est ignoré d'aucun naturaliste. L'Académie vous doit pourtant des remerciments pour le zèle que vous avés de contribuer à ses travaux, ~~j'ai bien charmé de~~ la commission qu'elle me donne de vous témoigner mon procès d'honneur. Je vous assure que je suis très parfaitement M.

Réponse à M. Vaconsain à une lettre particulière écrite à l'occasion de la précédente

9e et 10e

je communiquerai, M. à l'acad. R. de M. la lettre que vous m'adressés pour lui être lûe. je ne doute pas qu'elle ne

vous accorde le titre de correspondant que vous demandés, je vous promets bien volontiers mon suffrage.

Je ne vois pas pourquoy l'ail se trouveroit en plus grande abondance dans la bouche, lorsque le jouë est percé par un ulcere, et jamais la presence de cette liqueur n'a été regardée comme un obstacle à quelque sorte d'une playe — quelle ne fait que laver. si cela étoit tous les ulceres de l'interieur de la bouche seroient incurables.

Vous me surprenés fort en m'écrivant au sujet de la 5.e obs. que le pauvre homme qui en est le sujet n'a pu trouver pendant bien des années, ni à paris, ni ailleurs personne qui ait pu luy enseigner un remede pour le delivrer des insectes qu'il avoit dans les oreilles. vous me donnerés bien mauvaise opinion des personnes qu'il a consultées. ouvrés les livres de fait, vous trouverés, mons. dans Ambr. paré livr. 1. chap. 2. qu'un melange d'huile et de vinaigre fait mourir les insectes qui se sont introduits dans les oreilles. il cite nommément ceux dont cette malade etoit incommodée. le consultant chirurg. des jeuës prescrit les injections tiedes d'eau decoct. amere, ou d'huile d'olives, d'amandes &c. Heister dans ses instit. de chir. part. 2. sect. 2. chap. 66, dit que quelques medecins recommandent dans le cas en question l'usage des decoctions d'absinthe et de colocynte, mais qu'il preffere de faire couler dans l'oreille, de l'huile d'olives, d'amandes, ou de l'eau de vin tiede, parce qu'il y a des insectes que les choses amieres ne tuent pas, et qu'il en est aussi qui s'y plaisent, au lieu qu'il n'y a point qui ne meurent promptement dans l'huile

dans leur devise ou l'esprit devin. je me crois dispensé de recueillir un plus grand nombre d'autorités, pour vous demontrer qu'il n'est point excusable d'avoir abandonné ce jeune homme à la rigueur inexorable du hazard qui a fait une lesion si forte à la portée du chirurgien le plus ordinaire.

j'ai l'honneur d'être &c.

15. Xbre 1757

à M. alleyrac chir. à beaumont sur oise.

a repondu en envoyant le procès verbal donné à la justice: il ne prouve rien sinon que la plaie etoit semblable à celle dont M. vardier a donné la description dans le 3e. volume

on a lu à l'acad. R. de chir. la lettre que vous avés ecrite à M. le p. chir. du roy, au mois d'aoust dernier, à l'occasion d'une plaie transversale à la trachée artere et à l'oesophage. ~~vous~~ l'on ne peut regarder cette lettre que comme l'annonce d'une observation ~~que vous pourriés en~~ à faire sur ce cas fort grave. vous pouvés consulter, ~~au reste~~. le que M. Verdier a dit dans le 3e. volume des mem. de votre Acad. sur une plaie à la trachée artere, il rapporte plusieurs observations qui se trouvent dans les auteurs, et l'on y voit une circonstance bien essentielle à discerner, qui prouve que le passage des liquides, de la bouche par la plaie, n'est point un signe certain que l'oesophage soit coupé. au reste il rapporte quelques cas où cette partie a été divisée par cause exterieure, et les ~~malades~~ blessés ne sont survécus que trois ou quatre jours: il seroit bien interessant ~~dans~~ que vous eussiés des connoissances plus etendues sur ce point: vous rendriés — M. un service important à l'humanité, et vous contribuerés — bien utilement aux progrès de la chirurgie, en nous enseignant la methode par laquelle vous avés réussi à réunir l'oesophage entierement coupé, et à retablir ~~cette~~ la voye naturelle des alimens, ce qui a été regardé comme impossible par les plus grands maitres. L'Academie verroit avec un grand plaisir le fruit de vos reflexions et de votre experience sur un sujet aussi digne ~~de toute~~ de son attention. je suis.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

à M. Mosier, aide major de l'hospital d'Averne, en réponse au rapport de M. Rivals.

L'Acad. R. de chir. vous remercie, M. de votre attention à luy faire part des faits de pratique qui vous paroissent intéressans, avec remarques d'autant de prix à vos observations dans la p.re où il s'agit d'une plaie au bas ventre par un coup de corne de taureau, n'auriés vous pas pu vous dispenser de faire la ligature de l'intestin dans la division, de votre propre aveu, ne penetroit pas jusque dans la canal.e ou ne peut que louer la prudence avec laquelle vous avés administré les frictions mercurielles à coneurrence avec les bains, d'un homme qui avoit approprié à la nature de la maladie vénérienne compliquée d'un abcès au poumon et d'une lincoptlymatie. j'applaudis en vous faisant part du jug. de l'Acad. sur vos obs. j'ai l'h. de vous assurer que je suis les parfaitement. M.

5 janvier 1758

à M. Dubreuil. à St Laurent de la Cha par consultens. au rapport de M. Bourgarel

---

L'Acad. R. de chir. a entendu M. la lecture de l'observation que vous luy avés addressée sur une operation par laquelle vous avés extirpé avec succès un bouton cancereux à la levre, quoique vous ayés donné dans cette occasion des preuves d'habileté, il seroit difficile que l'acad. puse faire usage de cette obs. dans ses memoires parce qu'elle ne presente aucune circonstance capable de jetter de nouvelles lumieres sur l'objet dont il est question vous pouvés voir ce que M. Ledran vient de dire sur la maladie que vous avés traitée, dans le 3.e tome des memoires de notre acad. cet ouvrage ne vous étoit certainement pas encore parvenu lorsque vous avés eu votre observation. vous nous ferés plaisir de nous communiquer les cas intéressans que la pratique vous presentera. j'ai l'h. de l'être.

19 janvier

Lu le 26.

à M. Muller, conseiller aulique, premier professeur de medecine à Giessen, en basse Hesse.

M.

L'Academie R. de chir. a reçu la dissertation latine que vous lui avés addressée, et qui contient ~~deux dissertation~~ l'histoire de deux cas de chirurgie l'un sur un corps étrangé avec l'effusion des vaisseaux lymphatiques, et l'autre sur une plaie par un pareil instrument, qui traversoit la bas ventre dans l'hypochondre droit. La compagnie m'a chargé de vous en remercier les remerciments. elle recoit avec plaisir l'offre que vous faites de lui communiquer les obs. que la pratique vous fournira. c'est, m'a, un des principes de son institution, l'avancement de la chir. qu'elle en profitte, correspondant avec les habiles gens dont il lui faut faire avancer au progrès de cet. art. vous pouvés juger par là, de la distinction avec laquelle vos observations seront ~~admises~~ reçues. j'ai l'honneur d'être avec les sentimens de la plus haute estime

M.

à M. Roux chir. à Nivernais en Perigord,

au rapport de M. Foy

~~Parmi~~ les observation que vous avés envoyés, Mons. à l'acad. Royale de chirurgie, celle ~~qui~~ dont ~~pour~~ l'objet est l'énumération des symptomes d'une fievre maligne, épidemique, vous paroit entierement relatives à la medecine interne. l'on ne peut faire aucun usage de celle où il est question d'une fille à qui vous avés fait deux fois la ponction pour une hydropisie ascite dont elle est morte. il seroit fort utile que vous prissés la peine de travailler l'observation de la plaie de tête avec fracture et enfoncement du pariétal et de la section du tendon ~~du~~ du muscle quoique vous ayés fait sans doute ensuite cette cure en guérissant le blessé, il y a des circonstances ~~plus~~ interessantes dont on pourroit tirer d'excellentes reflexions, il faudroit entre autres choses specifier le coté de la blessure, et celui où le bras en a pu être paralysé. voyés, Monsieur, dans le tome des mem. de l'Academie, différentes dissertations sur les plaies de tête, sur le trepan, sur les cas douteux &c. vous y puiserés des principes solides qui vous conduiront peut être à faire du tout ce que vous avés suivi jusqu'à une observation digne d'être publiée avec fruit.

quand j'étois à Orléans le ~~Lieu~~ remarquable dans l'accouchement d'un jeune enfant venu au monde huit jours après son ~~la~~ frère, ce fait bien complette est bon à conserver.

tion du pus contenu dans le canal de ces os,

votre 5e observation, sur l'application d'une couronne de trépan au tibia, chevillée, ainsi que vous avez pris le moyen de laquelle vous avez pris une exposition plus circonstanciée

l'on ne doute pas que vous n'ayez tenu une très bonne conduite dans le traitement de cette maladie. sa cure est belle, c'est une raison de plus pour desirer que vous lui fassiez connoître dans tous ses details. l'Acad. vous y invite pour le bien de l'humanité en pour l'honneur de votre reputation qui ne peut qu'y gagner. j'en fais tous gens.

Le 26e janvier pour la séance du 9 février

à Mr. Anglier d'Ag. de Mr. le gr. chir. de Roy à Carcassonne : au rapport de Mr. Lemer

l'Academie Royale de chirurgie a entendu, Mr. la lecture de votre memoire, sur les accouchemens laborieux, et l'academicien qui a été nommé commissaire pour son examen, en a fait l'analyse la plus exacte.

1° on loue avec raison la methode que vous suivés dans les cas où l'enfant presente le bras, en qui consiste à aller chercher les pieds, sans s'amuser à repousser inutilement les bras. vous imaginés que l'Academie trouverait cette façon d'opérer fort etrange et nouvelle : je suis au contraire chargé de vous assurer que c'est une methode connue, pratiquée generalement, et qu'aucune de vos — matrones n'ignore par le soin qu'on prend de leur instruction, dans les cours qui se font publiquement chaque année en leur faveur dans les Ecoles de chirurgie par les liberalités de feu Mr. de la peyronie.

2° la cheville de bois que vous proposés pour tirer la tête enclavée est un moyen qu'on ne croit pas devoir adopter : elle n'a point d'avantage sur le crochet, qui dans une main habile et experimentée fait bien plus efficace. mais l'usage même de ce dernier instrument est bien restreint depuis qu'on a perfectionné les forceps au point où ils sont, et qu'on a établi les regles les plus sures pour s'en servir avec utilité. en consultant les ouvrages modernes ecrits sur cette matiere, et principalement ceux de Mr. Levret et Smellie, vous verrés, Mr. qu'aucun ~~ou tubulaire~~ des forceps on a savoir de tirer les enfans en vie. votre cheville les tue ; et la precaution de les ondoyer ne rend pas ~~cette~~ methode ~~meurtriere~~, moins cruelle. l'humanité et la religion ne permettent l'usage du crochet que dans les cas où les signes de la mort de l'enfant ne sont plus equivoques. votre cheville est dans le cas du crochet ; ce sont des instrumens meurtriers sur des enfans

vivant, comme donc pourrait on les croire préférables aux bandages.

3° Loin ne pas donner trop d'éloges à votre procédé dans le cas des gros parties de sang. vous dites avoir soumis l'anévrisme le plus promptement qu'il est possible. cette pratique est devenue celle de tous les accouchements éclairés depuis l'excellente mémoire que M. Guérin a donné sur cette matière dans le p. tome des mem. de l'acad. Royale de chirurgie, ouvrage qui probablement vous est pas inconnu.

Enfin, M. vos observ. sur la tête restée seule dans la matrice sont semblables à celles qu'on trouve sur ce cas dans les meilleurs auteurs. vous participés à leur gloire par l'adoption de leurs principes, et vous avés la satisfaction d'avoir été utile au public ~~en mettant~~ en pratique les excellentes préceptes qu'ils ont donnés.

j'ai l'h. d'être.

à M. Laumagnier chir. major des vaisseaux du Roy à brest. en Rapport de M. Ledron.

L'Acad. Royale de chirurgie a reconnu M. dans les 3 obs. que vous lui avés communiquées de la conduite d'un chirurgien éclairé par les grands principes de l'art. La seconde surtout, où il s'agit d'une plaie ~~de~~ avec fracture du grand trochanter par un boulet, en parle d'une dépêche ~~soumettre~~ claire dans vos mémoires lorsqu'il aura occasion de regarder des plaies par armes à feu. La compagnie vous prie de continuer à lui faire part des faits qui vous paraîtront intéressants. j'ai l'h. d'être.

à M. Durand à Arras en rapport de M. Bordenave

je vous ay adressé M. dans le temps la réception des nouvelles obs. que vous m'avés addressés, avec des éclaircissemens sur celles que vous avés communiquées précédemment. on joindra ces éclaircissemens aux faits pour en rendre l'exposition plus complette et lever les difficultés qu'on auroit pu y trouver.

voici le résultat du rapport qui a été fait sur ce que vous avés produit en dernier lieu. vous avés pu dit on vous dispenser de faire des points de suture aux tégumens après l'extirpation de la bourse considérable qui s'étendoit depuis l'oreille jusqu'à la clavicule. 2° vous attribués la faiblesse

dans laquelle le malade en travail pendant cette longue et pénible opération, à la grande ~~dit~~ des parties tendineuses; il pouvoit plus probable que cette affaiblissement venoit de la perte du sang, inséparable d'une dissection de parties aussi étendues. vous ne dites cependant pas un seul mot sur l'hémorrhagie; ~~mais~~ cette opération ne peut se faire à lee.

Ce que vous dites sur la cause du bec de lièvre qui est le sujet de votre seconde observation, donneroit de crédit à l'opinion du pouvoir de l'imagination des mères sur leur fruit, si l'absurdité de cette hypothèse n'étoit démontrée par la raison et par l'expérience. à l'égard du point de pratique ~~sur lequel~~ chirurgicale, vous avés eu très bon modèle à suivre dans la description que M. de la Faye a donné, ~~dans~~ dans le 1er. tome des mem. de l'acad. Son ne pas connoître l'usage des aiguilles de votre invention, ~~qui~~ pourroit percés de plusieurs trous, vous nous feriés plaisir de nous en donner une explication plus détaillée, ~~dit~~ vous ~~enfin~~ mettre à portée d'en juger toute l'utilité possible.

Le 9e. février. Réponse à M. Duclos L.t de M. le gr. chir. du Roy à Coulommiers en Brie; que l'Académie ne ~~fait point de~~ répond point aux consultations.

Le 16 février. . . . à M. La Moulere chir. à la cote de St. colombier en brouillois, près d'Agen sur garonne. à l'occasion d'une observation qu'on n'a pas trouvée digne d'être soumise ~~mise~~ à l'examen d'un commissaire.

L'Acad. R. de chirurgie, en exhortant les chir. des provinces à leur faire part de leurs réflexions sur les faits de pratique qu'ils peuvent avoir occasion d'observer, a toujours supposé Monsr. que ces cas seroient dignes d'attention, et pourroient servir des voyes pour la perfection de l'art. Elle desireroit aussi que les auteurs s'attachassent à ~~exposer~~ lire les faits d'une

manière claire et précise, évitant tout détail superflu et le récit des circonstances étrangères à la chose. telles sont par ex. les difficultés qu'on a avec les confrères, dont on seroit plutôt à exposer les opinions et les procédés qui ne sont pas ceux conformes aux vrays principes de l'art, qui à disputer utilement sur la nature de la maladie et des différens symptômes ou accidens qu'on auroit eu à combattre, et sur les moyens par lesquels on y seroit parvenu. . c'est ce que la compagnie me charge de vous mander ~~aussi~~ ailleurs remercier de la marque d'émulation que vous luy avés donnée en luy communiquant une observation. je pense très parfaitement.

à M. Olivard fils. L.t de M. le p.r chir. de Roy à vienne en Dauphiné, au rapport de M.r Fager Lacé

M. L'Acad. R. de chir. vous fait des remerciments sur l'attention que vous avés eue de luy communiquer l'observation ~~que vous avés~~ qui a pour objet l'extraction d'une pierre ~~engagée~~ assez considérable dans le canal de l'urètre d'une jeune f. de 18 ans. vous avés bien senti l'indication urgente, en prenant le parti de ne pas différer à délivrer la malade d'un corps étranger qui ~~la~~ excitoit les douleurs les plus vives. ~~faisoit beaucoup souffrir~~. on remarquera néanmoins qu'avant la présentation d'inciser à droitte et à gauche le canal depuis la pierre jusqu'à l'orifice externe de ce conduit, l'extraction se seroit faitte avec moins de violence et que la malade auroit pu être ~~traitée~~ à l'abry de l'incontinence d'urine dont elle est incommodée. j'ay l'h. d'être tres parf.

à M. Salmon chir. à Beaufort en anjou au rapport de M. de Laffitte.

on a reçu cv. l'obs. que vous avés envoyée, ~~etc~~. A l'Acad. R. de chir. sur une hernie avec pourriture de l'intestin. on ~~elle~~ auroit fait usage de ce fait de pratique dans nos recueils si ~~elle~~ l'auroit pu en communication avant la publication

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

de la 3e. Classe de ses memoires, où vous avés pu voir
cette matière des hernies intestinales avec gangrène, traitée
avec toute l'étendue qu'on peut mettre en sujet aussi important
l'ai eu fort grande de trouver toujours occasion de vous
marquer le cas qu'elle fait de vos travaux, si vous continués
à luy faire part de vos observations. Je suis.

Du 23e. Février

Lettre en reponse à M. Allegrac, à Beaucaire
per ogge. N. 15 X bre precedent

Je viens, Monsieur, de recevoir votre lettre du 22 de ce
mois. L'Academie Royale de chirurgie ne pense pas que vous
ayés eu la moindre intention de luy imposer par le fait
que vous luy avés communiqué. Elle ne revoque point en
doute que vous n'ayés donné vos soins à un homme qui
s'étoit coupé la gorge avec un rasoir; qu'il ait homme ne
se soit fait une playe transversale qui vous a paru très profonde
et qui l'étoit en effet, que les alimens n'aient passé de la bouche
cette playe; circonstance qui a pu faire croire que l'oesophage
étoit coupé. nous connoissons, M. ces sortes de cas, et nous
vous en avons indiqués des exemples, qui nous prouvent que
la sortie des alimens n'est pas un signe caracteristique
ni absolument de la perte de l'oesophage; nous savons d'ailleurs tout ce
qu'on doit penser d'une playe qui coupe transversalement le
conduit. vous avés fait une très belle cure, cela est sans contesta
tion, on ne conteste pas non plus l'exposé que vous avés fait
d'après le temoignage de vos sens; la défiance qu'on apporte
dans l'examen des faits est toujours un moyen d'éclaircir les
difficultés, et jamais un sentiment injurieux aux auteurs. je
vous prie d'en être persuadé, aussi bien que de la sincerité avec
laquelle j'ai l'hon. d'être. M.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE